

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint la note d'orientation départementale 2019 de la Haute-Loire relative au fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) volet "financement global de l'activité d'une association ou mise en œuvre de nouveaux projets ou activités".

Il est à destination des associations dont le siège social est établi en Haute-Loire. Nous vous demandons de bien vouloir le diffuser à votre réseau d'associations notamment les plus petites, celles-ci étant prioritaires. Les associations souhaitant déposer un dossier sont invitées à lire attentivement les différentes rubriques de l'appel à projets notamment les critères d'éligibilité ainsi que la procédure de dépôt de la demande.

Les demandes de subvention devront être réalisées par le compte association, dès **le 01 février 2019** (ouverture de l'application) : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Les associations auront **jusqu'au 31 mars 2019** pour déposer leur demande de subvention sur le compte association.

Pour les associations qui ont pu bénéficier en 2018 de la subvention F.D.V.A, il convient de nous faire parvenir le projet associatif ainsi qu'un rapport d'activité de l'année N-1 pour les actions conduites et financées. En pièce jointe, vous trouverez le dossier CERFA 15059*01 "compte rendu financier de subvention" qu'il faudra également nous joindre. **Les associations ayant obtenu un financement au titre du FDVA fonctionnement en 2018, ne seront pas prioritaires lors de cette campagne 2019 pour le volet fonctionnement.**

Des Points d'Appui à la Vie Associative (PAVA) se tiennent à votre disposition sur l'ensemble du territoire altiligérien pour toute demande relative au F.D.V.A (écriture d'un projet associatif, lisibilité du budget de l'association, problèmes techniques sur le compte asso...). Ils sont à contacter en priorité (vous trouverez leurs coordonnées à la page 9 de la note départementale).

Nous conseillons aux associations de monter leur projet en complétant le dossier CERFA 12156*05 ci-joint, afin de faciliter la saisie sur le compte asso.

La DDCSPP reste à votre disposition pour des informations complémentaires.

Bien cordialement.